

Formation « Initiation à la mise en œuvre d'un programme LEADER »

Formation à distance
les vendredis 5, 12, 19 et 26 février 2021
après-midi



PROGRAMME (version du 29/12/2020)

Les points forts en un clin d'œil

- Formation centrée spécifiquement sur les besoins des **animateurs et gestionnaires LEADER débutants**.
- **Vision globale du sujet** sur **quatre demi-journées**.
- **Petit groupe** permettant les interactions même à distance.
- Apport **théorique** illustré par des **exemples réels** de dossiers LEADER et des **cas pratiques**.
- Animée par un consultant ayant plus de 10 ans d'expérience dans le programme LEADER en France, Espagne et Roumanie.
- Formation **entièrement à distance**, correspondant à **14h** de formation.

Prochaine session

Date limite d'inscription :	Vendredi 8 janvier 2021
Confirmation de la session / envoi des conventions de formation à signer :	Semaine du 11 janvier 2021
Envoi des convocations aux inscrits :	Semaine du 18 janvier 2021
Distanciel :	Vendredi 5, 12, 19 et 26 février 2021 après-midi
Envoi de l'attestation de participation :	Semaine du 1 ^{er} mars 2021

Présentation

Contexte et finalités

Le programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est une démarche qui correspond à un mode de gouvernance spécifique pour la mise en œuvre des mesures du FEADER. Elle correspond au Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) qui, regroupés au sein de Groupes d'Action Locale (GAL) à l'échelle d'un territoire, définissent une stratégie locale de développement, déclinée en un plan d'action précisant les modalités d'intervention du FEADER pour la durée du programme sur ce territoire.

La formation permettra d'avoir les bases nécessaires pour animer un GAL et accompagner les porteurs de projet dans les différentes étapes d'un dossier LEADER.

Objectifs pédagogiques

- Connaître le programme LEADER et ses 7 principes.
- Connaître les particularités de fonctionnement d'un Groupe d'action locale.
- Connaître les différentes étapes d'un dossier LEADER.
- Savoir accompagner les porteurs de projet.

Public cible

Animateur ou gestionnaire LEADER débutant ou nouvellement arrivé en poste.

Pré-requis

Aucun pré-requis.

Condition d'accès

Formation réservée aux agents publics : Etat, collectivités locales et leurs groupements.

Programme détaillé

Session distancielle collective (3h30) n°1

Accueil

Présentations des participants : savoir qui sont les personnes présentes dans la salle (virtuelle).
Présentation des aspects pratiques (horaires, règles d'utilisation du micro, de la caméra, du claviardage, etc.) : définir le cadre.

Validation des attentes collectives : obtenir le consensus.

Le programme LEADER et le rôle d'un GAL

Historique du programme LEADER
Le cadre réglementaire au niveau UE, français et régional
Le Plan de Développement Rural
Les 7 principes LEADER
La Stratégie locale de développement (SLD)
Animation du territoire et mobilisation des acteurs.

Conclusion

Vérification collective de l'atteinte des objectifs définis au préalable, compléments si nécessaire.
Présentation de la session suivante.

Session distancielle collective (3h30) n°2

Accueil

Rappel du programme global et de l'objectif de la séance du jour.
Questions-réponses sur la séance précédente si besoin.

La vie d'un projet : cadrage

Les instances en charge du PDR : autorité de gestion, organisme payeur, organisme de contrôle...
Les instances de mise en œuvre de la SLD : comité de programmation, comité technique...
Le circuit de gestion

La demande d'aide

Contenu et procédure
Vérification du caractère raisonnable des coûts
Les organismes qualifiés de droit public (OQDP)
Vérification du respect des règles des Marchés Publics : le Formulaire de respect de la commande publique (versions de 2016 et de 2020)

Conclusion

Vérification collective de l'atteinte des objectifs définis au préalable, compléments si nécessaire.
Présentation de la session suivante.

Session distancielle collective (3h30) n°3

Accueil

Rappel du programme global et de l'objectif de la séance du jour.
Questions-réponses sur la séance précédente si besoin.

Calcul de l'aide

Les recettes
Les aides d'Etat
Le plan de financement, calcul de l'aide

Quelques points particuliers

Les projets de coopération (19.3)
Les dossiers d'animation

Programmation et conventionnement

Sélection et décision
Autorisations d'engagement, la convention d'octroi de l'aide

Conclusion

Vérification collective de l'atteinte des objectifs définis au préalable, compléments si nécessaire.
Présentation de la session suivante.

Session distancielle collective (3h30) n°4

Accueil

Rappel du programme global et de l'objectif de la séance du jour.
Questions-réponses sur la séance précédente si besoin.

De la convention au paiement

Les demandes de paiement (dates, pièces, instruction, ...)
Vérifier le service fait, les visites sur place
Calculer le montant de subvention à verser (principe de réduction)
S'assurer du paiement effectif des contreparties nationales
Donner l'ordre de paiement

Obligations transversales

Les obligations de communication
L'évaluation

Conclusions

Vérification collective de l'atteinte des objectifs définis au préalable, compléments si nécessaire.
Présentation des modalités d'évaluation et des formations complémentaires existantes.

En pratique



Format

Formation à distance, correspondant à **14 heures** de formation.

Prix

1.110 euros HT.



Convocation

Les inscrits sont convoqués par courrier électronique au plus tard 2 semaines avant le début de la formation.

Date limite d'inscription

Au plus tard 1 mois avant le début de la formation.

Modalités d'inscription et de facturation

Complétez le [formulaire d'inscription en ligne](#)

Nous vous enverrons la convention de formation à signer par mail.

Au plus tard dans la semaine qui suit la date limite d'inscription, les inscrits ou leur correspondant RH reçoivent un message de confirmation de la session, si le nombre minimal d'inscrits est suffisant pour l'organiser, ou un message d'annulation.

Dans la semaine qui suit la fin de la formation, les inscrits ou leur correspondant RH reçoivent l'attestation de formation et la facture.

Je m'inscris

Modalités pédagogiques

Moyens pédagogiques

Alternance de contenu théorique et d'exemples concrets.

Nature des travaux demandés au participant

Evaluation des connaissances avant puis après la formation.

Lecture de documents en ligne au cours de la formation.

Etudes de cas pratiques pendant la formation.

Modalités de suivi et d'évaluation

Sondage préalable lors de l'inscription (environ 5 minutes) – objectifs :

- Savoir quelle est la fonction des participants dans LEADER et leur expérience du programme.
- Préciser les attentes spécifiques de chaque participant.
- Définir le niveau de départ (pour comparer ensuite avec le niveau post formation).

Evaluation en ligne durant la classe virtuelle, pour valider l'état d'avancement des connaissances transmises par rapport aux attentes.

Sondage à chaud, juste après la formation (env. 5 minutes) – objectifs :

- Pour les participants : Vérifier le niveau par rapport au départ / valider la progression.
- Pour l'organisme de formation : Déterminer la satisfaction des participants.

Sondage à froid, un mois après la formation (env. 5 minutes) pour vérifier l'impact opérationnel des connaissances acquises.

Moyens mis à disposition

Formateur

Miguel MARTINEZ

Compétences sur le sujet : 10 ans d'expérience dans LEADER en tant qu'animateur, consultant et formateur.

Outils distanciels

Sondage préalable et post-formation (évaluation des connaissances) : en ligne, lien transmis par mail.

Formation : en ligne sur Adobe Connect (accessible par le navigateur ou l'application téléchargeable gratuitement), lien transmis par mail.

Support de formation sur MS-PPT : transmis après la formation aux participants par mail.

Assistance technique

Le formateur et l'organisme de formation seront à disposition des stagiaires par mail ou téléphone durant toute la période de formation (depuis l'inscription jusqu'à l'envoi du sondage à froid), pour résoudre les questions sur la formation d'une part, et les questions techniques (outil de sondage, de visioconférence, ...) d'autre part.

Les réponses seront apportées dans un délai de 48 heures ouvrées au maximum.

Accessibilité aux situations de handicap

N'hésitez pas à indiquer, dans le formulaire d'inscription, si vous avez des besoins spécifiques. Une étude pourra être faite pour adapter les outils techniques, les modalités pédagogiques et l'animation de la formation en fonction de la situation de handicap annoncée.